

Séance du 27 septembre 2023

Délibération n° 2023/56

**OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la commune d'Aizenay et la Communauté de communes Vie et Boulogne - Planty Gobin/Clemenceau**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser plusieurs projets de renouvellement urbain sur les secteurs Planty-Gobin-Clémenceau, approuvée par le Conseil d'Administration du 25 février 2021,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'action foncière entre la commune d'Aizenay, la Communauté de communes Vie et Boulogne et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation de plusieurs projets de renouvellement urbain sur les secteurs Planty-Gobin-Clemenceau,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le **29 SEP. 2023**

Pour le préfet,  
la secrétaire générale de la Préfecture  
de la Vendée



Le Préfet de la Vendée

Anne TAGAND